CR Affiché le 03/02/2020

MAIRIE DE CAMPBON
Place de l'église
44 750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 00
mairie@campbon.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2020

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

2- Débat d'orientation budgétaire 2020

3- Autorisation donnée à LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT pour la signature des marchés de travaux pour la rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et la création d'une traversée piétonne dans le centre-bourg et l'augmentation corrélative éventuelle de l'enveloppe prévisionnelle

4- Participation au contrat de groupe assurance statutaire du Centre de gestion

5- Modification du tableau des effectifs : avancements de grade 2020

6- Décisions prises par délégation du Conseil municipal

7- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 janvier s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : J-L. THAUVIN, Maire, R. BRAUD, M-C. MASSONNET, J-M. SAULNIER, M. GALLERAND, B. GARINO, V. BARILLAU, Adjoints,
C. ETRILLARD, B. HERRERO, D. BOURGOIN, R. GREGOIRE, J. LAVAZAIS, M. GIQUEL, P. ABLIN, F. BERTRAND Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
C. LEMONNIER, Pouvoir à R. BRAUD
S. BAZIN, Pouvoir à V. BARILLAU
D. GESLIN, Pouvoir à R. GREGOIRE
M. LE BRIS, Pouvoir à B. GARINO
S. LUNEL, Pouvoir à M. GIQUEL

ABSENTS : C. BOUSSEAU, F. MAUGERE, G. CAUDAL, A. DAUBIE-RENARD, JF. ARTHUR, P. GROSSMAN, E. VINCENT,

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 20

Secrétaire de séance : D BOURGOIN

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
L'ordre du jour n'a pas subi de modifications par rapport à la convocation.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Les Elus sont appelés à formuler leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019 est approuvé par 17 voix et 3 abstentions.

2- Débat d'orientation budgétaire 2020

Aux termes de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en Conseil Municipal par le Maire. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
Ce rapport, objet d'échanges en commission des finances le 8 janvier 2020 est présenté aux Elus.
Paul Ablin demande quelles sont les possibilités d'économie d'énergie sur le Bâtiments ?
Monsieur le Maire répond que depuis 2016 des crédits ont été consacrés pour améliorer les bâtiments (chaufferie de la Préverie, isolation des bâtiments, modification des éclairages, … Ces efforts seront poursuivis en 2020 avec la continuité des remplacements des éclairages classiques par des éclairages à LED et la mise en place d'une régulation sur le chauffage de la Préverie. De plus, une étude sera lancée sur le stade pour passer en éclairage LED également.
Bertrand Herrero s'interroge sur l'éclairage public.
Monsieur le Maire précise que des horloges ont été posées sur les lampadaires et qu'il y a un programme de renouvellement du matériel. De plus, dans le cadre du PCAET, un certain nombre d'actions sont listées dont le recrutement au niveau de la CCES d'un Conseiller en énergie partagé qui devra se pencher sur ces questions. Afin d'optimiser les frais de fonctionnement de la commune, le conseil municipal devra être vigilant sur les consommations énergétiques, les charges fixes d'entretien des bâtiments, privilégier les groupements de commandes sur les contrats de prestations techniques et vérifications des ERP.
Concernant les bâtiments communaux, Paul Ablin s'interroge sur l'amélioration des locaux communaux, notamment le Centre technique municipal et Marie Massonnet rappelle que l'accessibilité de la Mairie ne devra pas être oubliée.
Monsieur le Maire répond que des investissements seront à prévoir en 2021 sur le CTM et qu'une étude sera proposée en 2020 sur la Mairie avec des travaux à réaliser en 2021 prévus à hauteur de 60 000 €.
Richard Grégoire demande si les recettes du nouveau champ éolien ont été prises en compte. Monsieur le Maire répond que non car les travaux devraient débuter au plus tôt en fin d'année 2020. Les recettes, estimées à 25 000 € / an, ne seront effectives au mieux que sur le BP 2021.
Françoise Bertrand précise que les anuités d'emprunt sont importantes jusqu'en 2023 et préconise de s'abstenir à tout recours à l'emprunt dans les 2 ans à venir.
Au vu du rapport présenté, des échanges réalisés en séance, il est proposé de construire le budget prévisionnel 2020 sans augmenter les impôts et sans recours à l'emprunt.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat.

3- Autorisation donnée à Loire Atlantique Développement pour la signature des marchés de travaux concernant la rénovation d'un ensemble immobilier à usage mixte et la création d'une traversée piétonne dans le centre-bourg et l'augmentation éventuelle corrélative de l'enveloppe financière prévisionnelle

Conformément à la convention de mandat signée avec Loire Atlantique Développement en date du 21 juin 2018, suite à la dernière consultation pour le lancement des marchés de travaux effectuée par LAD le 14 novembre dernier, après ouverture des offres et première réunion de la commission Bâtiment le 12 décembre 2019, nous avons constaté que si tous les lots étaient couverts, les offres étaient globalement supérieures aux estimations. Aussi, la commission a mandaté LAD et l'architecte pour lancer une phase de négociation avec les entreprises. Suite à cette négociation, l'analyse des offres a été présentée le vendredi 17 janvier en commission bâtiment.

Récapitulatif

N°	Lot	Entreprise	Montant en € HT (Suite AO + négo)	Montant potentiel (après échange avec entreprise)
1	VRD – Espaces verts	SOCABAT	38 918,00	
2	Démolition-Gros œuvre – Ravalement-Façadier	SOCABAT	135 289,95	
3	Charpente	HERVY	41 696,44	
4	Couverture – Etanchéité	GUESNEAU COUVERTURE	45 833,34	22 747,80*
5	Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	42 500,00	
6	Serrurerie	BERNARD & FILS	40 565,40	
7	Cloisons – doublages – menuiseries intérieures	ART ET MUR	60 998,10	
8	Revêtement de sols durs	ATLANTIC SOLS	35 801,95	
9	Peinture-Nettoyage – Revêtement de sols souples	BHD	19 927,50	
10	Plomberie-chauffage-ventilation	SNEL OCEANE	67 773,78	
11	Electricité CFO CFA	LUXHOM	49 800,67	
TOTAL			**579 105,13**	**556 019,59**

En raison du dépassement de l'enveloppe initiale, le conseil municipal est amené à se prononcer pour approuver cette nouvelle enveloppe pour les travaux et donner l'autorisation à LAD de signer les marchés correspondants.
Paul Ablin précise que nous avons la chance de vivre dans un département très dynamique sur le plan démographique. Ce projet est un pari sur l'avenir. En cas de réussite, tout le monde sera content ! Mais il permettra surtout de contribuer au dynamisme et la revitalisation du centre-bourg et de créer la liaison piétonne entre le centre-bourg et Intermarché.
Monsieur le Maire répond que certes le budget est conséquent mais ce projet nécessite d'importants travaux, seuls les murs extérieurs sont conservés, mais tout le reste sera refait. L'estimation initiale n'avait pas prévu tout cela car le bureau de contrôle et diagnostics techniques sont intervenus ultérieurement. De plus, il précise que cette opération est subventionnée par l'Etat au titre de la DETR (105 000€) et de la DSIL (110 486€), par la Région (50 000€).
Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 3 voix CONTRE, le Conseil municipal autorise LAD à signer les marchés.

4- Participation au contrat de groupe assurance statutaire du Centre de gestion

Actuellement, les risques statutaires du personnel de la commune sont couverts par un contrat GROUPAMA CIGAC pour les agents affiliés à la CNRACL depuis le 1er janvier 2019 pour une durée de 1 an prorogeable 3 fois soit jusqu'au 31 décembre 2022. Les agents affiliés à l'IRCANTEC sont couverts par la CPAM. Le coût du contrat GROUPAMA CIGAC s'élève à 38 000 € pour l'année 2019.
Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose de négocier, en conformité avec le code des marchés publics, et pour le compte des communes, un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel à compter du 1er janvier 2021. L'intérêt de la participation à cette consultation est de garantir une mutualisation des taux pour les collectivités.
Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agent affiliés à la C.N.R.A.C. L. :

Décès, Accident de travail/Maladies professionnelles, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption.

- Agent non affiliés à la C.N.R.A.C. L. :

Accident de travail/Maladies professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.
Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à la commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans avec effet au 1er janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des résultats de la consultation.

5- Tableau du personnel municipal : Avancements de grade 2020

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents, de la promotion de leurs compétences et de leur valeur professionnelle, Monsieur le Maire propose de créer 2 postes dans le cadre des avancements de grade 2020 à compter du 1er février 2020.

- Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (33.267h/sem)

En cas de nomination des agents correspondants sur ces postes, il conviendra de supprimer au 31/12/2020 les postes libérés suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (33.267h/sem)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil municipal valide la modification du tableau du personnel comme indiqué ci-dessus.

6- Décisions prises par délégation du Conseil municipal

CONCESSIONS CIMETIERE - 2020

Date arrêté	N°	Objet	N° Concession	Échéance
06/01/2020	1	renouvellement concession de terrain	934	02/11/2034
06/01/2020	2	renouvellement concession de terrain	1062	21/12/2034
06/01/2020	3	achat concession de terrain	1349	25/11/2049
06/01/2020	4	achat concession plaque pour jardin du souvenir	4	01/12/2034

7- Informations et questions diverses

- Prochaines élections les 15 et 22 mars 2020 : les tableaux de participation à la tenue des bureaux de vote vont être envoyés prochainement. Monsieur le maire compte sur la disponibilité des conseillers et les remercie par avance de leur participation.
- Prochain conseil municipal : le jeudi 5 mars à 20h30
- Réunion plénière du CME le 7 février à 18h30
- Le panneau de sécurité routière créé par le CME a été posé rue de Bouvron. Il pourra être déplacé pour sensibiliser le plus grand nombre d'automobilistes.
- Concert d'hiver le samedi 8 février – Salle de la Préverie
- Voirie du secteur St Michel : Après la reprise provisoire de décembre, l'entreprise intervient actuellement pour la réfection complète de la voirie. La route sera fermée jusqu'au lundi 27/01.
- Repas des Aînés le samedi 25/01- Préparation dès le vendredi après-midi par les élus volontaires et bénévoles
- L'approbation du PLU est inscrite à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 30 janvier.

La séance est levée à 22h11.